

FFBA

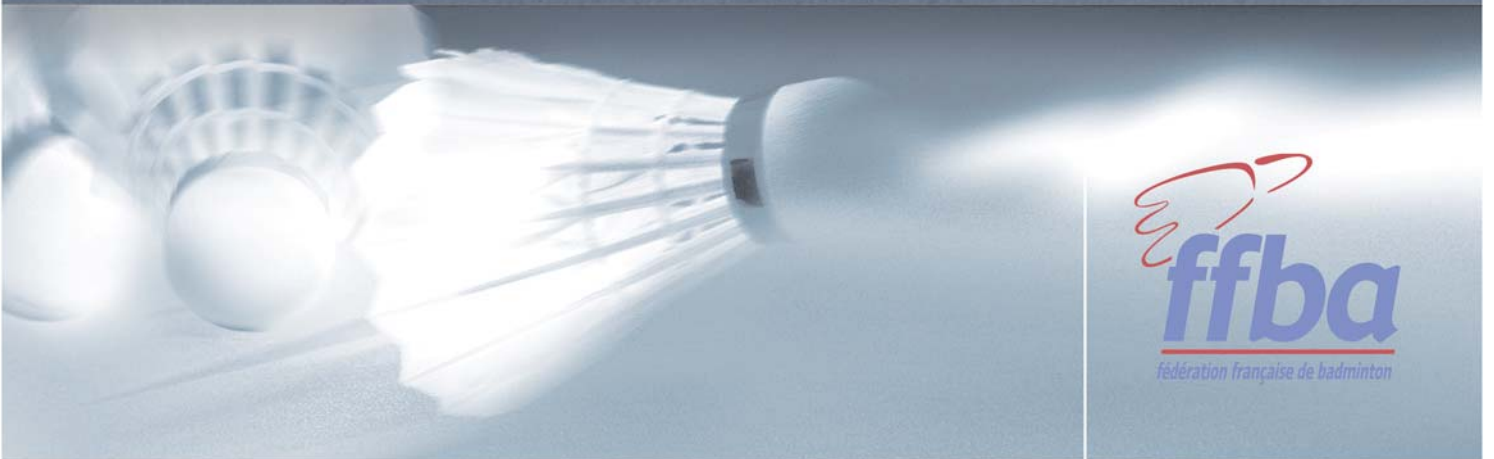
Information FFBA - Fifas

septembre 2008



Poteaux et filets classés

Pourquoi, comment ?



Suite à de nombreuses demandes d'informations émanant de collectivités locales et de professionnels, nous avons souhaité communiquer sur :

- les modalités d'application des règles techniques récemment édictées par la fédération française de badminton pour les poteaux et filets ;
- la procédure institutionnelle de classement de ces matériels.

1. REGLES APPLICABLES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

Conformément aux dispositions du décret n° 2006-217¹, les fédérations délégataires sont responsables de l'édition des règles applicables aux équipements sportifs² nécessaires au bon déroulement des compétitions officielles qu'elles organisent ou autorisent (scolaires UNSS, FFSU, affinitaires...) et ceci dans le respect du droit français et des règlements de sa fédération internationale. Par ailleurs, en application de l'article 9 du décret n° 2002-762³, elles contrôlent et valident la conformité des matériels, équipements, aires de jeu et installations indispensables au bon déroulement des compétitions sportives, au regard de leur règlement fédéral.

La FFBA a ainsi fait évoluer son règlement technique sur les terrains (sept tracés et distances de sécurité pour le niveau régional) et a édicté un règlement technique sur les poteaux et filets. Lesquels règlements ont reçu un avis positif du CNAPS respectivement les 9 juin 2004 et 25 juillet 2006⁴.

1.1. La procédure de classement fédéral

Afin de faciliter l'identification, lors d'appels d'offres, par les collectivités territoriales, des poteaux et filets de badminton conformes au règlement fédéral et donc susceptibles d'être utilisés en compétitions, la FFBA a engagé une procédure de "classement fédéral".

La liste officielle actualisée de ces matériels "classés" est consultable sur le site www.ffba.org, onglet > Fédération > rubrique Equipement > Classement poteaux et filets.

Il est à noter que le classement des poteaux et filets repose sur leurs performances et caractéristiques techniques et non pas sur le choix d'un matériel ou d'un matériau déterminé. Ainsi, aucun fabricant ou constructeur, aucune marque ou procédé de construction ne sont « homologués » ou « agréés » par la FFBA.

Pour se prévaloir de la conformité de leur matériel au règlement technique, tous les fabricants et revendeurs de poteaux et filets doivent donc dorénavant indiquer le numéro de classement fédéral, du niveau requis (régional et/ou national), qui leur a été délivré après contrôle du matériel.

2

¹ Articles 1 et 2 du Décret no 2006-217 du 22 février 2006 relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations sportives mentionnées à l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée

² « équipements sportifs » selon le décret : « aire de jeu et installations édifiées sur ou hors de celle-ci concourant au déroulement des compétitions dans des conditions d'hygiène, de sécurité et de loyauté satisfaisantes »

³ Décret n° 2002-762 du 2 mai 2002 pris pour l'application du II de l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif aux ligues professionnelles constituées par les fédérations sportives et dotées de la personnalité morale

⁴ Les avis du CNAPS (Conseil National des Activités Physiques et Sportives) ont été publiés dans la « Gazette des communes, des départements et des régions » (23 juillet 2007) et la Revue officielle de la FFBA, conformément au décret n° 2001-252 du 22 mars 2001 modifié

1.2. Les délais de mise en conformité

Pour information, la notice d'impact du règlement technique validé par le CNAPS, mentionne au § 5 les délais suivant pour la mise en conformité de ces matériels :

Nature de l'équipement des installations sportives	Délai de mise en conformité
Equipements de badminton constitués : <ul style="list-style-type: none">- d'un câble tendu de mur à mur ;- de poteaux lestés dont le lest n'est pas fixé sur leur base	2 ans > septembre 2008 (pour des raisons de sécurité)
Autres poteaux de niveau national et régional :	6 ans > juillet 2012

1.3. Règlement fédéral et norme NF EN 1509

Le règlement fédéral sur les poteaux et filets n'est pas en contradiction avec la norme NF EN 1509 sur les équipements de badminton dont la révision vient de se terminer. Cette dernière intègre en effet les spécificités "compétition" du règlement technique de la FFBA et le règlement pose comme préalable, la conformité à la norme.

Dans un souci de rationalité économique et de mutualisation des matériels sportifs utilisés par les différents pratiquants, il est conseillé aux maîtres d'ouvrage, préalablement à tout projet d'appels d'offres, de définir précisément le niveau de classement qu'ils souhaitent obtenir eu égard aux objectifs sportifs qu'ils souhaitent atteindre (compétition ou non, niveau de compétition).

1.4. Votre contact à la FFBA

Pascal Perrot, 06 03 92 17 18 ou 06 98 24 33 45 - pascal.perrot@ffba.org

L'avis des associations d'élus (ANDIIS-ANDES-AMF) a été sollicité dans le cadre de cette communication.